

Description de l'épisode de pollution et évolution prévue

Le niveau d'alerte est déclenché pour les Alpes de Haute-Provence car il est prévu un dépassement du seuil d'information-recommandations pour le 4ème jour consécutif, pour le Var pour le 2ème jour, le Vaucluse pour le 5ème jour et les Bouches-du-Rhône pour le 6ème jour.

Des mesures d'urgence visant à réduire les émissions de polluants sont mises en place sur les départements concernés par la procédure d'alerte

L'épisode est de type : Estival.

Procédures activées et degré de vigilance associé par département

Le : 30/07/2018



Le : 31/07/2018



- Pas de procédure
- Procédure d'information-recommandation : vigilance pour les personnes sensibles
- Procédure d'alerte Niveau 1 : vigilance tout public
- Procédure d'alerte Niveau 2 : vigilance renforcée tout public

Prévision de dépassement(s) de seuil(s) réglementaire(s) par polluant

Le : 30/07/2018				
Polluants et seuils dépassés en µg/m ³				
O ₃	PM ₁₀	NO ₂	SO ₂	
180				
180				
180				
180				

Départements
Alpes-de-Haute-Provence (04)
Hautes-Alpes (05)
Alpes-maritimes (06)
Bouches-du-Rhône (13)
Var (83)
Vaucluse (84)

Le : 31/07/2018				
Polluants et seuils dépassés en µg/m ³				
O ₃	PM ₁₀	NO ₂	SO ₂	
180				
180				
180				
180				

RECOMMANDATIONS PRECONISEES AU NIVEAU D'ALERTE

Recommandations sanitaires

Pour l'ensemble de la population

- Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions)
- En cas d'épisode de pollution à l'ozone : les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) à l'intérieur peuvent être maintenues
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations), prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin

Pour les populations vulnérables* ou sensibles**

En cas d'épisode de pollution aux polluants suivants : PM10, NO2, SO2

- Evitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe (7h-10h / 16h-19h)
- Evitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur. Reportez les activités qui demandent le plus d'effort

En cas d'épisode de pollution à l'O3

- Evitez les sorties durant l'après-midi (entre 12 h et 16 h)
- Evitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air ; celles peu intenses à l'intérieur peuvent être maintenues

Dans tous les cas, lors de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflements, palpitations...)

- Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort
- Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant

Recommandations comportementales

- Reportez les travaux d'entretien ou nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis
- Respectez l'interdiction des brûlages à l'air libre et l'encadrement des dérognations
- Arrêtez, en période de chauffe, l'utilisation des appareils de combustion de biomasse non performants (foyers ouverts, poêles acquis avant 2002)
- Maîtrisez la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation)
- Limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules automobiles par recours au covoiturage et aux transports en commun
- Privilégiez pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo)
- Différez, si possible, les déplacements pouvant l'être
- Reportez les épandages agricoles de fertilisants ainsi que les travaux du sol

MESURES D'URGENCE ACTIVEES pour le(s) département(s) en ALERTE

* Personnes vulnérables : Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.

** Personnes sensibles : Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

Suivi de la pollution en temps réel et prévision actualisée	Suivi dispositif préfectoral et mesures d'urgence	Effet de la pollution atmosphérique sur la santé
www.airpaca.org	http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/-r1553.html	https://www.paca.ars.sante.fr
		